



Règlement Championnat de France de Course Verticale – 08/08/2026

1. Généralités :

Méribel Sport Montagne section du Club des Sports organise samedi 8 août 2026 le championnat de France de Course Verticale à Méribel Mottaret.

Le concurrent, du fait de son inscription et de sa participation, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que **toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course et la Fédération Française d'Athlétisme, relatives, notamment à la sécurité ou à la situation sanitaire.**

L'organisation, sous couvert de la fédération française d'athlétisme, se réserve le droit de modifier l'organisation de la course et le règlement si elle le juge nécessaire.

2. L'épreuve :

Le championnat de France de course verticale est ouvert à tous les licenciés FFA disposant d'une licence compétition la veille du jour de la compétition et inscrits en ligne uniquement.

Programme prévisionnel :

- 8h00 à 10h00 : retrait des dossards sur présentation de la carte d'identité et de la licence FFA sur l'aire de départ, devant l'office de tourisme de Méribel Mottaret
- 9h30 : départ de la course verticale OPEN
- 10h00 : premier départ du Championnat de France de Course Verticale. La course se fera en contre la montre, avec un **départ toutes les 20 secondes.**
- A partir de 12h : repas sur l'aire de départ
- 14h30 : remise des prix

2.1 Sécurité et éthique :

Les organisateurs mettront en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement les parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise et indications de la dénivelée tous les 100m.

Le chronométrage sera assuré par une société spécialisée dans ce domaine, le temps d'un concurrent sera établi à partir de son horaire de départ jusqu'à la ligne d'arrivée.

Un ravitaillement est proposé par l'organisation au sommet de l'épreuve. **Respectons l'environnement, pensez à jeter vos emballages dans les poubelles mises à disposition sur le ravitaillement et le point d'arrivée.**

2.2 Les catégories :

Le championnat de France de Course Verticale est ouvert à partir de la catégorie Junior (personnes nées en 2008 et avant)

2.3 Assistance médicale :

Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course de Méribel Mottaret. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels, sous l'autorité des deux juges arbitres désignés par la fédération française d'athlétisme, sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

Une infirmerie sera ouverte à Méribel Mottaret pendant toute la durée des épreuves.

3. Documents obligatoires

Les coureurs devront être en possession d'une licence compétition FFA en cours de validité. Pendant la course, le **port du maillot du club est obligatoire pour le Championnat de France, avec le dossard épinglé avec 4 épingles sur l'avant du maillot du club.**

4. Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes en ligne et fermeront au plus tard le jeudi 6 août 2026 à 23h59.

Le tarif d'inscription est de 15€ pour le championnat de France de Course Verticale (20€ en OPEN)

La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

L'inscription aux courses comprend un lot d'inscription, le chronométrage, l'accès aux ravitaillements, l'assistance médicale, et un apéritif d'après course ainsi que les photos de la course.

4.1 Les modifications d'inscription et demande de remboursement :

Les personnes qui ont souscrit l'assurance annulation lors de leur inscription pourront être remboursées intégralement du prix de l'inscription en cas d'annulation jusqu'à 72h avant leur course. Il n'y aura pas de remboursement pour les personnes n'ayant pas souscrit d'assurance annulation.

4.2 Échange de dossard :

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15 000€ d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne. Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

5. L'annulation de la course

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

6. La Remise des dossards

Les dossards seront distribués le samedi 8 août à partir de 8h00 sur l'aire de départ/arrivée à Méribel Mottaret, en face de l'office de tourisme.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une carte d'identité uniquement. Le dossard doit être porté et visible pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Les coureurs pourront être amenés à porter un dossard de catégorie / nationalité supplémentaire.

7. La course

7.1 Le matériel obligatoire :

Le port du maillot du club est obligatoire.

Les bâtons sont autorisés sur le parcours, si le coureur part avec il s'engage à les conserver tout le long de la course.

7.2 Les pénalités :

Des pénalités de temps seront appliquées pour les motifs ci-après :

Cause	Pénalité
Coupe du parcours	De 5 minutes à disqualification
Absence de matériel obligatoire lors d'un contrôle	De 5 minutes à disqualification
Jet de détritus	Disqualification
Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent	Disqualification
Non-respect des personnes (organisateur et coureurs)	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la course, chef de poste ou médecin secouriste	Disqualification
Non-respect de l'âge minimum	Disqualification
Contrôle antidopage positif	Disqualification et restitution des lots attribués

7.3 Abandon :

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche ou l'organisation de la course et lui remettre son dossard.

L'organisation ne prévoit aucun rapatriement (hors urgence ou blessure nécessitant un secours) en cas d'abandon.

7.4 Contrôle antidopage :

Des contrôles antidopage pourront être effectués après l'arrivée. Tout coureur sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

8. Remise des prix

La remise des prix des championnats de France de Course Verticale aura lieu sur l'aire de départ/arrivée à Méribel Mottaret à partir de 14h30.

Les athlètes récompensés devront se présenter sur le podium avec une tenue de leur club.

Les titres suivants seront décernés :

- Hommes (toutes catégories) et Femmes (toutes catégories)
- Espoirs Hommes et Femmes
- Juniors Hommes et Femmes
- Masters Hommes et Femmes : M0-M1-M2-M3-M4-M5-M6-M7-M8-M9-M10
- Champion de France par équipe mixte avec au moins un homme et une femme, addition des temps arrondis à la seconde, des 4 premiers athlètes toutes catégories d'un même club. En cas d'exæquo, le classement du 4ème arrivant de l'équipe sera déterminant.

9. Le droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs du « Méribel Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Méribel Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

10. Assurance

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence.